



# PROSIMAR

Association pour la protection du site &  
de l'environnement de Sainte Marguerite

Editorial	1
CA et Bureau	2
Rapport d'activités	2
Rapport Financier	3
Bulletin Adhésion Cotisations.	4
Résolutions AG	A1

## Editorial:                    **Actions sans réflexion ou réflexion sans action ?**

« *Science sans conscience n'est que ruine de l'âme* ». On pourrait plagier cette maxime bien connue de François Rabelais par « *actions sans réflexion n'est que chemin vers l'échec* »: on sait pourtant que la réflexion doit précéder l'action, et que l'action découlant d'une réflexion aboutie a la meilleure chance de réussite ou de cohérence...En bref, une action doit être efficace à court terme, mais aussi avoir du sens à moyen ou long terme. C'est bien ce qu'on attend de la municipalité pour ce qui concerne l'aménagement urbain: les constructions, les arbres et la circulation. Il faut bien dire que les actions déjà menées ou les projets en cours ne nous éclairent pas sur une prospective de l'urbanisme de Pornichet... Le tryptique « Réflexion - Décision - Action » personnel doit se nourrir d'une démarche collective: c'est pourquoi les Associations attendent de la municipalité une méthode de concertation réelle plus aboutie...

L'année dernière (*Bulletin PROSIMAR n°11*), nous soulignons combien notre environnement immédiat dépendait de décisions politiques prises par la CARENE, le Département, la Région et même tout simplement de la Loi... Nous sommes de plus en plus soumis à des influences que nous ne maîtrisons pas. Nous sommes dans une époque où la communication devient une arme psychologique, un outil de soumission: les images délivrent des messages que nous intériorisons, des images qui empêchent la réflexion !

L'enquête publique sur le projet éolien du Banc de Guérande en est le plus criant exemple. Alors que dire de l'attitude des élus de Pornichet (et des autres communes littorales), totalement absents de cette enquête sur un projet local structurant (*voir projet de résolution n°2*). Dans le cas du maire de Pornichet, la réflexion a précédé l'absence d'action: une absence d'avis municipal bien pratique qui vaut approbation implicite! Les associations PROSIMAR, Bonne Source et APSVP ne demandaient qu'une chose: soutenir la demande d'éloignement de la zone du projet au-delà du Banc de Guérande: le candidat J.-C. Pelleteur nous l'avait pourtant écrit: « *j'ai bien noté que l'une de vos revendications consistait à éloigner ce projet de quelques kilomètres. C'est une demande qui relève du bon sens, et en cas d'élection je serai présent à vos côtés pour défendre cette modification* ». Déclaration réitérée, une fois élu, lors de notre A.G. de 2014 ! Et pourtant...

Pornichet est classée **station de tourisme**, ce qui en bord de mer demande un environnement urbain harmonieux, cohérent, suffisamment aéré et arboré, plutôt que minéral et largement bétonné et géré au cas par cas... Pour ce qui est de la politique de l'arbre et de la valorisation architecturale et du patrimoine (AVAP), les quelques actions en cours qui devraient en relever sont des messages plutôt négatifs (ex: *réduction de 3 Espaces Boisés Classés - modification allégée N°1 du PLU, densification urbaine, ...*)

**« Pornichet en mouvement », oui mais vers quoi ? « Vivez Pornichet » oui mais dans quel cadre ?**

Voilà de quoi nourrir les discussions et les échanges de notre AG du vendredi 5 août 2016.

**Alain Doré**  
Président Prosimar



## PRO.SI.MAR

Correspondance:  
Centre Camille Flammarion  
7, bd de la république  
44380 PORNICHET

Président: 06 8020 3840  
V-Président: 06 7770 5122

info@prosimar.org

RETROUVEZ  
PROSIMAR SUR  
LE WEB:

[www.prosimar.org](http://www.prosimar.org)

### Bureau et CA:

Président:: Alain Doré  
V-P délégué: Hervé Jamet  
Secrétaire: Paul Suinat  
Trésorier: Léon Garnier  
Secrétaire-adj.: Jo Touvet  
Trésorier-adj. J.-P. Raymondi  
Membres: Stéphane Aerts  
Antoine Brebion  
Martine Buron  
Arnaud Darmaillacq  
Jean-Pierre Doutriaux  
Jenny Dupanier  
Claude Gérard  
Michèle Jussier  
Eric Lory  
Jeannick Martel  
.....  
.....  
Président d'honneur:  
Maxime Labarbe  
V-Présidents d'honneur:  
Bernadette Damien  
Guy Maïer  
Autres membres d'honneur  
Marie-Madeleine Relliet  
Jean-Pierre Furet  
Roger Roux  
Henry Garnier  
Siège: Espace C. Flammarion  
7 Bd de la République  
44380 Pornichet

# Rapport moral et d'activités

## 1 - 2015: PROSIMAR s'implique dans la lutte contre les chenilles processionnaires du pin.

Face à la recrudescence observée des nids de chenilles processionnaires dans nos pins, PROSIMAR a engagé en 2014 une première phase en distribuant gratuitement à ses adhérents des nichoirs à mésanges. En 2015, PROSIMAR a pris l'initiative d'acheter 50 pièges à phéromones et de les proposer à ses adhérents au prix coûtant de 20€. 27 pièges ont été posés avec un résultat assez spectaculaire, mais insuffisant.

La douceur de l'hiver a fait que les chenilles sont descendues en janvier-février 2015, avant les nichées de mésange, et de même cette année en décembre-janvier 2016 : l'opération « nichoirs » n'a donc pas encore été efficace...La recrudescence des nids de chenilles processionnaires nous a conduits à initier en 2016 une concertation avec les services techniques de la commune et la FDGDON. (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles).

## 2 - la sécurité routière et le stationnement avenue du Littoral et alentours,

Les ralentisseurs aux croisements des avenues qui mènent à la plage ont été optimisés en 2013, répondant notamment à une demande de l'association. Nous avons demandé la pose de poteaux de bois sur le côté de l'avenue du Littoral entre Chênes verts et Cavaro, sans succès aujourd'hui, alors que cela a été fait par St Nazaire aux Jaunais. De même, ralentir l'entrée/sortie de ville des Jaunais est indispensable, car elle se situe au creux de deux descentes en ligne droite. Notons aussi que dans les avenues des Violettes, des Roses et des Bleuets, le stationnement bilatéral impose aux piétons de marcher au milieu de l'avenue, même hors saison. Même situation, mais cette fois en période estivale avec le stationnement bi-latéral anarchique Avenues de Rangrais, Cavaro et Chênes Verts.

Enfin, il reste encore un énorme travail à réaliser pour mettre la circulation en accord avec les exigences réglementaires (*Loi 2005-102 du 11 février 2005 : accessibilité de la voie publique aux personnes handicapées et par extension aux familles avec voitures d'enfants et poussettes*) ou les pratiques modernes de circulations douces...

## 3 - le suivi de l'urbanisme, des permis de construire....

PROSIMAR a transmis un courrier au Commissaire-Enquêteur le 05 mai 2015, pour la modification n°4 soulignant que l'établissement d'un plan de circulation et d'un plan des déplacements est indispensable, préalablement à toute révision ou modification du PLU : on n'en a toujours pas connaissance. Pas d'implication significative pour Ste Marguerite.

Nous avons apprécié la clarté de rédaction du dossier, ainsi que sa publication sur le site internet de la ville.

La modification allégée du PLU visant à supprimer des espaces boisés classés EBC nous a conduit à écrire : « Réduire des EBC dans le but d'opérations immobilières, ou de construction de 2 logements individuels ou encore de création de parking est la négation même de la notion d'EBC. » et aussi « évoquer la réduction des gaz à effet de serre pour justifier la suppression d'arbres est une curieuse plaisanterie ! »

Enfin, PROSIMAR a transmis un courrier au Commissaire-Enquêteur le 09 mars 2016, pour souligner que la modification n°5 du PLU devrait davantage fixer les orientations d'un urbanisme dans lesquelles les projets particuliers pourraient s'intégrer, plutôt que l'inverse. Ste Marguerite est concerné par la modification du zonage et création d'une OAP sur le camping des Lorettes pour la mise en œuvre d'une opération de logements, ainsi que les conséquences du changement d'affectation de la zone 4 de la ZAC Pornichet Atlantique.

PROSIMAR a eu l'occasion d'expliquer au maire ses critiques argumentées.

PROSIMAR s'interroge sur la maîtrise du PLU devenu PLUi sous contrôle de la CARENE et sur les objectifs de production de logement à Pornichet au rythme de 150 constructions/an pendant 6 ans.

#### **4 - L'AVAP de PORNICHET**

Lors de notre AG d'août 2014, M. Beaurepaire, adjoint à l'Urbanisme, a indiqué vouloir une année d'expérimentation avant mise en place de l'AVAP. En septembre 2015, le conseil municipal a délibéré pour adopter l'AVAP, qui finalement a été transférée à la CARENE ! PROSIMAR reste l'un des représentants associatifs dans la commission locale qui s'est réunie début juin 2016, mais celle-ci reste purement consultative sans grande possibilité d'influence.

#### **5 - Le dragage du port en eau profonde**

Après l'arrêt du dragage du port d'échouage, le port en eau profonde a continué cet hiver à déverser des tonnes de vase sur les Fromentières, devant nos plages...

#### **6 - Association Protection et Environnement de la Baie (APEB)**

PROSIMAR en est un membre fondateur avec l'APSVP de Pornichet, le GRSB de La Baule et l'ASPEN du Pouliguen, collectif associatif créé le 25 août 2014. La présidence de l'APEB a été confiée cette année à l'APSVP. L'APEB a été contactée par EDF-En fin mai pour un échange sur le projet éolien. Sans résultat.

#### **7 - des contacts étroits avec les autres associations environnementales**

PROSIMAR, confrontée à un environnement beaucoup plus large que la Commune de Pornichet, est adhérente à la Fédération Presqu'île Environnement, et entretient des relations directes avec les deux autres associations de Pornichet (APSVP et Bonne Source), ainsi que l'association ELV Estuaires Loire Vilaine, le GRSB de La Baule et l'ASPEN du Pouliguen.

#### **8- Eoliennes : participation active au collectif DLM. Recours juridiques.**

Rappelons que la réalisation d'un projet éolien en mer est soumise à 3 autorisations :

L'autorisation d'exploiter par le ministère (arrêté ministériel)

L'autorisation au vu des impacts environnementaux (arrêté préfectoral / Loi sur l'eau)

L'autorisation d'occupation du Domaine Public Maritime (arrêté préfectoral)

PROSIMAR et GRSB font partie du groupe d'associations qui s'opposent aux projets de Centrales électriques éoliennes en mer de Fécamp, Courseulles, St Briec, St Nazaire, et aussi d'Yeu-Noirmoutier et du Tréport, objets des deux premiers Appels d'Offres. Un 3<sup>e</sup> appel d'offres devant Dunkerque a été annoncé le 4 avril 2016 par le ministère, selon une procédure modifiée : « *Des études de levée des risques liés au vent, à la houle, à la profondeur et à la composition des sols seront réalisées par des établissements publics avant la remise définitive des offres, afin que les industriels puissent affiner leurs propositions et prendre en compte ces risques à leur juste niveau ;... Diverses mesures de simplification visant à faciliter l'obtention des autorisations sont également prévues.* »

**Cette nouvelle procédure justifie a posteriori le recours** qu'avec le soutien du GIE TOURCOM, PROSIMAR et GRSB ont porté, pour le compte du collectif DLM, auprès du Tribunal Administratif de Nantes contre, d'une part, la décision du ministère du 06.04.2012 d'attribuer le lot n°5 (Saint-Nazaire) sans études d'impact suffisantes, et d'autre part, l'arrêté du 18 avril 2012 du ministre, donnant autorisation d'exploiter un « *parc éolien d'une capacité de production de 480 MW* », sur le domaine public maritime dit le banc de Guérande. Par décision du 3 sept.2015, le Tribunal a finalement rejeté cette requête pour ce qui concerne les demandes de nos associations, mais aussi celle d'EDF-EN qui voulait nous faire condamner à leur verser 5000€. Nous avons décidé de faire appel de cette décision.

La dépense de PROSIMAR sur 4 ans s'élève à 4164€TTC financé à 40% par une cotisation volontaire en 2012 de 71 adhérents.

L'autorisation « Loi sur l'eau » a été donnée par arrêté préfectoral du 17 mars 2016.

#### **9- avenues du « lotissement Mercier »**

Ces avenues étant ouvertes au public (et théoriquement interdites à la circulation automobile sauf riverains), il est souhaité que la municipalité participe à l'entretien de ces chemins de terre, très prisés des promeneurs...C'est la demande exprimée à l'AG de l'année dernière, confirmée par un courrier en date du 15.08.2015. Les principales ornières ont été effectivement rebouchées par les services techniques début 2016.

#### **10- Réunion de Printemps PROSIMAR**

Nous avons inauguré le 22 avril 2015 une réunion conviviale de printemps, avec apéritif à partir de 18h.

# BULLETIN D'ADHESION A PROSIMAR

A retourner à **PROSIMAR**  
**Espace Camille Flammarion**  
**7 Boulevard de la République - 44380 PORNICHET**

1- NOM .....Prénom.....

2- NOM.....Prénom.....

Profession : 1-.....

2-.....

Adresse à PORNICHET.....

.....44380 Pornichet

Tél.....

Adresse HORS SAISON.....

.....Ville:.....

CP: .....Tél.....

adresse e-mail.....@.....

( cette adresse courriel nous permettra de mieux vous informer et plus facilement )

**J'adhère à l'Association PRO.SI.MAR et verse une cotisation de .....€**

- Ci-joint, un chèque de 15,00 € cotisation individuelle
- Ci-joint, un chèque de 21,00€ cotisation couple ou familiale
- Ci-joint, un chèque de 42,00 € cotisation de soutien
- Ci-joint, un chèque de 30,00 € cotisation personne morale
- Ci-joint, un chèque de.....€ cotisation donateur

Chèque à libeller à l'ordre de **PROSIMAR**

Date.....Signature :

Le but était de permettre à nos adhérents de se rencontrer en dehors du cadre formel de notre Assemblée générale, celui-ci a été atteint puisque une soixantaine d'entre eux se sont retrouvés dans le jardin de la Chapelle Ste Marguerite, aimablement prêtée par l'association des Amis de la Chapelle. Malheureusement, des contre-temps ne nous ont pas permis de renouveler cette réunion de printemps cette année.

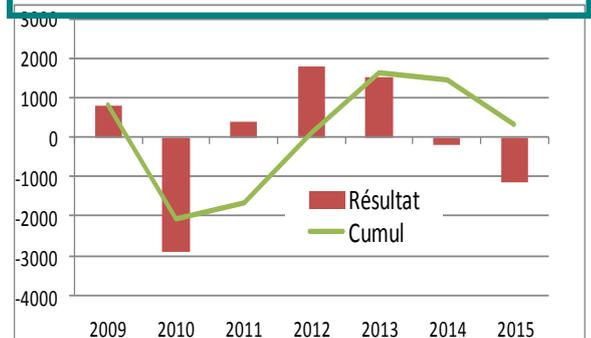
## 11- bulletins et réunions

En 2015, PROSIMAR a diffusé 2 Bulletins d'information à tous ses adhérents: le n°11 en avril, et le n°12 en juillet. Des courriers électroniques ont été régulièrement adressés aux adhérents ayant communiqué leur adresse e-mail. Notre Conseil d'Administration s'est réuni 8 fois : 6 fois en 2015, et 2 fois en 2016. Le Bureau s'est réuni 2 fois en 2016.



## Rapport Financier

Avoir (en €) au	31.12.2015	01.01.201
Compte Chèques	2 256,33	1 501,40
Livret Association	31 126,44	4 803,35
Placement évolutif	0,00	28 135,74
<b>Total en Banque</b>	<b>33 382,77</b>	<b>34 440,49</b>
<b>Evolution:</b>	<b>-1 057,72</b>	
A encaisser/débiter	21,00	
Transferts sur exercices antérieurs	210,00	
Perçu d'avance pour exercice 2016	-299,00	
<b>Corrections</b>	<b>-68,00</b>	
<b>AVOIR réel</b>	<b>33 314,77</b>	
<b>Résultat</b>	<b>-1 125,72</b>	



Recettes	4 946,35	3946,54
Cotisations	2 987,00	2 747,00
Produits financiers	1 487,35	1 151,54
Autres recettes	472,00	48,00
<b>Dépenses</b>	<b>6 072,07</b>	<b>4 138,20</b>
Fonctionnement	1 146,09	820,65
Contentieux	2 943,00	1 200,00
AG	823,35	261,82
Divers (nichoirs, pièges)	1 159,63	1855,73
<b>Résultat</b>	<b>-1 125,72</b>	<b>-191,76</b>